

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-29

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP) ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 16 juin 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 16 juin 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER